

Le ministre a terminé son discours sur ces mots:

Nous voulons des lois en mouvement—des lois qui ne soient plus jamais statiques.

Selon moi, le danger du bill C-3, c'est qu'il va encourager le risque dont parlait le ministre lorsqu'il citait un passage du célèbre discours du juge Cardozo. Il y a toujours un danger que l'esprit des hommes et leurs opinions finissent par se figer. Le ministre est aussi fervent d'histoire que moi et il sait que parfois, l'original ou l'excentrique, l'homme qui se trouve en avance sur son temps et parle une langue différente de celle de l'oligarchie, s'est révélé comme un catalyseur du changement.

Sous ce rapport, je pourrais mentionner Jésus-Christ, Martin Luther King et Joseph Howe, un homme qui a eu une grande influence dans l'histoire de la Nouvelle-Écosse et qui a soutenu une vive résistance contre le parti au pouvoir à l'époque. Si j'avais eu le temps nécessaire j'aurais apporté certains de ses discours à la Chambre. Il disait ce qu'il pensait. Et les gens qui disent ce qu'ils pensent peuvent se trouver en difficulté à cause du bill C-3. Il a aidé à établir une presse libre et indépendante, ce qui est une nécessité dans une véritable démocratie. Le mot démocratie ne doit pas être qu'un simple mot à la Chambre.

Tous ceux qui ont parlé pour ou contre le bill l'ont fait avec honnêteté et sérieux. Il existe des différences d'opinions. Mais pour moi, ce bill va à l'encontre de la position adoptée par le ministre de la Justice. Si nous ne pouvons tolérer l'existence de ces catalyseurs, qu'ils se nomment Stokely Carmichael, Rapp Brown, Martin Luther ou Jésus-Christ, jamais le vrai génie de l'homme ne verra le jour. Vous ne pouvez libérer l'esprit si vous placez l'homme sous le joug et si vous le bâillonnez.

Je me reporte de nouveau à un discours du ministre de la Justice paru dans le rapport aux journaux du 11 mars dernier. A la page 4 de son allocution intitulée «La profession légale affronte l'avenir», le ministre déclare ceci:

...les facultés de droit devraient maintenir l'équilibre entre la vie de l'intellect et la vie de l'esprit.

Certains députés dans leurs nombreux commentaires ont indiqué leur désapprobation du concept qui permet la libre expression de l'esprit. Je pense qu'ils ont le droit d'exprimer leurs idées. Mais lorsque le ministre soutient à la Chambre que ce qui rachète cette mesure législative c'est que toute poursuite requiert le consentement du procureur général, je dis alors qu'un tel argument est fallacieux. D'où vient le procureur général? Je ne vise aucun

des procureurs généraux du Canada. Dès lors que l'on a affaire à des procureurs généraux, on quitte le domaine juridique pour descendre, oui, descendre, dans celui de la politique. Ici, nous sommes tous des animaux politiques, et aucun de nous ne le cède à personne à cet égard. Nous avons au Canada dix procureurs généraux, et cela pourrait très bien donner dix interprétations différentes de ce qu'il faut considérer comme de la propagande haineuse ou de ce qui, aux termes de ce bill, constitue une incitation.

J'ai suivi avec intérêt le débat que nous avons mené ici pendant deux ou trois jours. D'aucuns ont dit: «Oh, Duplessis avait tort naguère au Québec; il était corrompu.» Lorsque Duplessis était au pouvoir au Québec, il y avait un petit groupe d'hommes qui appelaient les choses par leur nom et qui ont entrepris de le combattre. Ils sont assis maintenant sur les banquettes ministérielles et ailleurs dans cette Chambre. Peut-être se targuent-ils de la lutte politique qu'ils ont menée là-bas, mais ce sont les Témoins de Jéhovah qui furent les premiers à s'élever contre certaines des usurpations de pouvoir dans cette province.

Rétrospectivement, il est facile de dire ce qui était bien ou mauvais. Je ne dis pas que Duplessis a eu une mauvaise influence dans le Québec, je ne défends pas M. Duplessis. J'énonce tout simplement une proposition. D'après le bill C-3, la loi du cadenas n'aurait pu être modifiée, je pense, car ceux qui auraient proposé une modification auraient été emprisonnés. Puis-je me reporter encore une fois au discours du ministre. C'est un discours qui montre du courage, monsieur l'Orateur. Voici ce que je lis à la page 4:

Si nous voulons vraiment être des intellectuels, nous devons tenir compte de tous les éléments pertinents. Peut-être faisons-nous souvent fausse route et cherchons-nous de mauvaises solutions à de faux problèmes.

A la page 8 de son discours, en parlant de l'avenir du droit, il a signalé que ceux qui y font carrière participent à la restructuring de la société. Il a dit également:

Le droit, qui touche aux centres nerveux de l'homme et de la société, et qui nous influence de façon très normative, peut être une profession à l'avant-garde de la réforme.

Il dit aussi, à la même page:

En réalité, le droit n'est pas ennemi de la révolution, mais peut la concrétiser au moyen de la loi.

J'estime, en raison du caractère restrictif du bill C-3, que si un esprit de changement prend parfois naissance même dans les replis de cerveaux malades, de cerveaux pervers et prévenus, il ne trouvera pas d'écho dans le cœur des hommes. Peu importe si l'esprit se manifeste d'abord chez un Rapp Brown, un